



CPP –Adobe Commerce : Services Gérés (2025v1)

1. Définitions supplémentaires

- 1.1 « **Compte** » désigne tout compte Adobe ouvert par le Client pour les Services Gérés au titre d'un Bon de Commande.
- 1.2 « **Services On-demand groupés** » désigne les fonctionnalités et intégrations SaaS, proposées par Adobe sans frais supplémentaires et déployées en tant que Services On-demand, qui sont incluses dans le cadre de l'offre standard Adobe Commerce : Services Gérés (ensemble de base) ou peuvent être installées sur l'ensemble de base.
- 1.3 « **Logiciel Copyleft** » désigne les logiciels, contenus, matériels, et/ou œuvres d'auteurs concédés sous licence en vertu de conditions qui (a) accordent, imposent ou prétendent imposer une exigence ou une condition sur le logiciel ou toute autre technologie combinée ou utilisée ou distribuée avec celui-ci ; (b) exigent ou prétendent exiger que le logiciel ou toute autre technologie combinée ou utilisée ou distribuée avec celui-ci soit mise à disposition sous forme de code source ; (c) exigent ou prétendent exiger que le logiciel ou la technologie combinée ou utilisée ou distribuée avec celui-ci soit concédée sous licence à des fins de modification ou d'œuvres dérivées ; (d) exigent ou prétendent exiger que le logiciel ou toute autre technologie combinée ou utilisée ou distribuée avec celui-ci soit redistribuable gratuitement ; ou (e) peuvent accorder ou prétendre accorder à des tiers des droits ou exemptions en vertu des droits de propriété d'Adobe en tout ou en partie.
- 1.4 « **Personnalisations du Client** » désigne les personnalisations, y compris les modifications du code source et les configurations apportées aux Services Gérés par le Client ou selon les instructions du Client. Les Personnalisations du Client ne constituent pas une Technologie Indemnifiée.
- 1.5 « **Consultant en Développement** » désigne un intégrateur de systèmes tiers (a) que le Client a autorisé, conformément aux Conditions Générales, à accéder aux Services Gérés, à les tester et à les personnaliser durant la phase de Pré-Production, et (b) dont au moins une personne dans l'équipe de développement est un expert agréé Adobe – développeur Adobe Commerce (ou toute certification lui succédant développée par Adobe) qui sera particulièrement engagé et impliqué dans le projet de développement des Services Gérés.
- 1.6 « **Utilisateur final** » désigne toute personne ou entité qui, directement ou indirectement, par le biais d'un autre utilisateur : accède aux Sites du Client, les consulte ou les utilise.
- 1.7 « **Magento Open Source** » désigne les logiciels de plateforme d'e-commerce développés et détenus en tout ou partie par Adobe (ou ses Sociétés Affiliées) et concédés sous une licence approuvée par l'Open Source Initiative (OSI), notamment les logiciels disponibles sur : <https://business.adobe.com/fr/products/magento/open-source.html> (ou toute URL ultérieure), tels qu'ils pourront être mis à jour de temps à autre par Adobe.
- 1.8 « **Taux de Disponibilité Minimum** » est tel que défini dans le Contrat de Niveau de Service. Les environnements de non-production génériques et les Services On-demand groupés n'ont pas de Taux de Disponibilité Minimum garanti.
- 1.9 « **Phase de Pré-Production** » désigne la période antérieure à la Phase de Production.
- 1.10 « **Description du Produit** » désigne la Description du Produit pour Adobe Commerce : Services Gérés disponible ici : <https://helpx.adobe.com/fr/legal/product-descriptions.html>.
- 1.11 « **Phase de Production** » désigne la période pendant laquelle les Utilisateurs des Services Gérés utilisent les Services Gérés (a) sur les Sites du Client ; ou (b) pour leurs opérations internes.
- 1.12 « **Cahier d'exploitation** » désigne le document écrit par le Client, qui a pour objet de fournir à Adobe une liste des configurations et des Paramétrages du Client effectués sur les Services Gérés. Cette liste a pour objet d'assister Adobe dans le fonctionnement et la maintenance des Services Gérés pendant la Phase de Production.
- 1.13 « **Modèle de responsabilité partagée en matière de sécurité** » désigne la répartition des responsabilités de sécurité partagées entre Adobe, le Client et des prestataires de services tiers, détaillée ici :

<https://experienceleague.adobe.com/fr/docs/commerce-operations/security-and-compliance/shared-responsibility> (ou toute URL ultérieure).

- 1.14 « **Store View** » désigne une vue d'un Site Client avec un thème, une mise en page, une conception, une langue, une localisation, une devise d'affichage ou un affichage de produits uniques. Chaque Site Client utilise au moins une Store View unique.
- 1.15 « **Contenus tiers** » désigne des contenus appartenant à une tierce partie (ou ses concédants de licence) qui ne sont pas des Contenus du Client ou une Technologie Adobe, et inclut notamment tout contenu qui pourrait être mis à disposition sur le marché des applications (par ex., Adobe Commerce Marketplace, Adobe Exchange, etc.) ou sur des forums et des référentiels communautaires ou de développeur.
- 1.16 « **Services tiers** » désigne tous les services tiers (y compris les fichiers de définition de service Web et les API connexes) qui pourraient être mis à la disposition du Client ou de ses Utilisateurs finaux par le biais des Services Gérés.

2. Concession de licence supplémentaire et restrictions

- 2.1 **Licence pour Logiciel de Développement.** Les Services Gérés incluent une copie du logiciel Adobe Commerce. Le Client n'est autorisé à installer et à utiliser un nombre raisonnable de copies du Logiciel Adobe Commerce uniquement dans un environnement de développement, et ce, strictement à des fins de test et d'assurance de la qualité, et non à des fins de production.
- 2.2 **Restrictions.** Le Client s'abstiendra (et devra veiller à ce que ses Sociétés Affiliées, ses employés, ses sous-traitants et autres tierces parties autorisés s'abstiennent) de :
 - (A) exploiter les licences octroyées en vertu des présentes à toute fin autre que la création et la maintenance des Sites du Client utilisés pour promouvoir, vendre et fournir les produits et services du Client aux Utilisateurs finaux ;
 - (B) accéder, utiliser ou développer les Produits et Services d'une manière visant à éviter de payer des frais ou de dépasser les limites ou quotas d'utilisation ;
 - (C) invoquer, autoriser, aider ou inciter un tiers à effectuer une Réclamation pour atteinte à des droits de propriété intellectuelle sur les Produits et Services ;
 - (D) utiliser tout Logiciel Copyleft en rapport avec les Produits et Services ;
 - (E) utiliser, héberger, prendre en charge ou aider à utiliser Magento Open Source en association avec les Produits et Services ;
 - (F) héberger des applications ou des agents tiers tels que des agents de suivi, des systèmes de gestion de contenu, du matériel informatique de sécurité sur les Services Gérés, ou utiliser des outils ou permettre l'utilisation d'outils pour explorer, analyser, ou tenter de pénétrer ou d'examiner les Services Gérés, à l'exception des outils nécessaires pour valider la performance ou la sécurité du ou des Sites du Client ; ou
 - (G) développer des Personnalisations du Client pour les Produits et Services afin d'interfacer ou de traiter des données de titulaires de carte (par souci de clarté, le Client utilisera des intégrations de passerelle de paiement par lesquelles les données de titulaires de carte sont envoyées à la passerelle de paiement tiers directement et non via les Produits et Services).
- 2.3 **Utilisation des Store Views.** Le Client doit informer Adobe dans les plus brefs délais du lancement de chaque Store View.
- 2.4 **Utilisation des Polices.** Sauf indication contraire dans le Contrat, les polices exclusives ou concédées sous licence d'Adobe sont intégrées aux Produits et Services et ne doivent être utilisées que dans l'interface utilisateur des Produits et Services.
- 2.5 **Utilisation des Services On-demand groupés.** L'utilisation des Services On-demand groupés est soumise aux conditions spécifiques aux Services On-demand énoncées dans les Conditions Générales.
- 2.6 **Utilisation d'Adobe Developer App Builder.** Les Services Gérés comprennent l'utilisation d'Adobe Developer App Builder sous réserve des CPP – Adobe Developer App Builder, disponibles ici : <https://www.adobe.com/fr/legal/terms/enterprise-licensing/ec-product-terms.html>. Toute extension ou intégration élaborée par le Client au moyen d'Adobe Developer App Builder est considérée comme une Personnalisation du Client.
- 2.7 **Utilisation des Edge Delivery Services pour Adobe Commerce.**

(A) **Edge Delivery Services – Intégrations de tierces parties.** Edge Delivery Services peut permettre des intégrations avec des produits et services compatibles de tierces parties que le Client a concédés sous licence indépendante. La liste complète de ces produits et services compatibles de tierces parties est consultable dans la Documentation. Adobe n'est pas responsable de ces produits ou services de tierces parties. L'utilisation des Edge Delivery Services avec des produits et services incompatibles de tierces parties peut entraîner des erreurs, fautes ou pertes, et le Client reconnaît et accepte qu'Adobe ne saurait être responsable de ces erreurs, fautes ou pertes.

(B) **Régions des Edge Delivery Services.** Les Données du Client publiées (en direct ou à des fins de prévisualisation) par le biais des Edge Delivery Services pourront être traitées dans des régions de centres de données déterminées par Adobe ou ses fournisseurs à leur seule discrétion, pour la durée de publication desdites Données du Client.

2.8 **Utilisation autorisée.** Adobe peut accéder, utiliser, copier et stocker les Données du Client, le Contenu du Client, les Personnalisations du Client, les interactions de l'Utilisateur et les performances du système de Services Gérés pour tester les Services Gérés, et obtenir des informations qui pourraient être utilisées pour développer, construire, modifier, améliorer, prendre en charge et exploiter les Services Gérés.

3. **Politique de cycle de vie du logiciel.** Adobe assurera une assistance technique pour la version du logiciel Adobe Commerce dans les Services Gérés à partir de la date de publication de chaque modification Principale ou Mineure, pendant la durée prévue par la Politique de cycle de vie du logiciel Adobe Commerce consultable à l'adresse : <https://www.adobe.com/content/dam/cc/en/legal/terms/enterprise/pdfs/Adobe-Commerce-Software-Lifecycle-Policy.pdf> (ou toute autre URL ultérieure), et telle que mise à jour par Adobe de temps à autre. Aux fins de ses obligations d'assistance, Adobe définit la numérotation des versions logicielles d'Adobe Commerce de la façon suivante : Principale. Mineure. Correctif (par ex., 2.4.5 correspond à la version Principale 2 d'Adobe Commerce, modification Mineure 4, Correctif 5).

4. **Accord de niveau de service.** Les obligations d'Adobe quant aux Taux de Disponibilité Minimum sont définies dans le Contrat-Cadre de Niveau de Service et l'Annexe au Contrat de Niveau de Service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.adobe.com/legal/service-commitments.html> (collectivement, le « **Contrat de Niveau de Service** »).

5. **Conservation des données après résiliation.** Les Données du Client, le Contenu du Client et les Personnalisations du Client, y compris le code source, stockés dans les Services Gérés seront conservés pendant la Durée de la Licence. Suite à la résiliation ou l'expiration de la licence du Client pour les Services Gérés, le Client dispose de trente (30) jours pour accéder à son compte et télécharger ou exporter ses Données du Client. Suite à ce délai de trente (30) jours, Adobe pourra rapidement déprovisionner l'environnement du Client, et toutes les Données du Client dans les systèmes Adobe, ou autrement en sa possession ou sous son contrôle, seront supprimées.

6. Phase de Pré-Production

6.1 Au cours de la phase de Pré-Production, le Client devra :

- (A) élaborer et fournir à Adobe un Cahier d'exploitation exhaustif et précis afin qu'Adobe l'examine et délivre une approbation écrite dudit Cahier d'exploitation ;
- (B) créer et tester les Paramétrages du Client dans le but d'évaluer les configurations potentielles des Services Gérés ;
- (C) réaliser des tests supplémentaires de qualité, de sécurité et de performance pour veiller à la stabilité avant l'approbation des Cahiers d'exploitation (y compris l'élimination des bogues, des simulations, une intégration aux autres systèmes du Client, et des tests exhaustifs de charge/performance pour simuler le trafic anticipé).

7. Phase de Production

7.1 Si le Client souhaite effectuer des Paramétrages des Services Gérés une fois ces derniers en Phase de Production :

- (A) le Client demandera à Adobe de lancer un serveur intermédiaire cloné et mette en œuvre lesdites Personnalisations ; et
- (B) Adobe continuera d'exécuter simultanément les Services Gérés dans la Phase de Production tandis que les Paramétrages du Client seront en Phase de Pré-Production.

8. Contenus tiers, Services tiers et Personnalisations du Client

8.1 Le Client pourra choisir d'utiliser des Contenus tiers ou des Services tiers, sachant que ceux-ci seront régis par des accords distincts entre les tiers en question et le Client, et non par le présent Contrat. Adobe ne saurait être

tenue responsable d'une quelconque défectuosité ou défaillance des Services Gérés due à des Contenus tiers, des Services tiers ou des Personnalisations du Client. Le Client est seul responsable de l'installation, du déploiement, de l'assistance et des tests (de la sécurité et de la qualité) des Contenus tiers, des Services tiers et des Personnalisations du Client. Ceci comprend les éventuelles incidences négatives sur les Services Gérés découlant de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser des Personnalisations du Client. Le Client reconnaît que les Personnalisations du Client pourraient affecter la performance des Sites du Client et entraîner une période d'indisponibilité ou nécessiter une augmentation de la capacité du serveur ou une capacité d'appoint, et par conséquent entraîner des frais supplémentaires. Il incombe au Client de résoudre les problèmes de performance, de disponibilité ou d'ordre fonctionnel causés par les Personnalisations du Client.

8.2 Adobe ne sera pas tenue responsable de tout défaut ou manquement dans les Services Gérés provoqués par les Personnalisations du Client ou par le manquement du Client à satisfaire aux obligations dans la section 6 et 7 (Phase de Pré-Production et Phase de Production). Le Client est seul responsable pour tous les essais (sécurité, performance et qualité) des Personnalisations du Client.

8.3 Le Client déclare et certifie que ses Personnalisations du Client seront conformes à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur, et qu'elles ne violeront pas ni n'enfreindront les droits d'auteur ou de propriété intellectuelle de tierces parties. Le Client est propriétaire des Personnalisations du Client (ou, le cas échéant, doit s'assurer qu'il dispose d'une licence valide pour celles-ci), sous réserve de la propriété intellectuelle sous-jacente d'Adobe dans la Technologie Adobe. Le Client reconnaît et accepte que l'accès par Adobe aux Personnalisations du Client n'exclut pas le développement indépendant (sans l'utilisation des Personnalisations du Client) ou l'acquisition par Adobe d'une technologie similaire sans obligation envers le Client, et le Client (en son nom et au nom de ses Affiliés) renonce irrévocablement par les présentes à faire valoir ses droits aux dites Personnalisations du Client à l'encontre d'Adobe et de ses Sociétés Affiliées ou de leurs titulaires de licences directs ou indirects.

9. **Consultant en Développement.** Le ou les Consultant(s) en Développement nommé(s) par le Client au titre des présentes Conditions Particulières du Produit travaille(nt) expressément et exclusivement selon les directives du Client, lequel est responsable de toute action ou omission de la part du ou des Consultant(s) en Développement. Adobe peut refuser l'accès à tout Consultant en Développement s'il juge que cela nuit aux Services Gérés ou à d'autres clients des Services Gérés. Le Client comprend et reconnaît que : (A) la désignation par le Client d'un Consultant en Développement relève de la seule discrétion du Client, que ce Consultant en Développement ait été recommandé par Adobe, désigné par Adobe comme un « partenaire certifié » ou autre ; (B) Adobe n'est partie à aucun contrat conclu entre le Client et le Consultant en Développement ; et (C) Adobe n'est pas responsable des actes ou omissions du Consultant en Développement. En outre, Adobe n'est tenue responsable d'aucune divulgation, modification ou suppression des Données du Client résultant de l'accès par des Produits et Services tiers ou son fournisseur.

10. **Cahier d'exploitation.** Le Cahier d'exploitation du Client doit, au minimum, inclure les points énumérés ci-dessous dans le format fourni par Adobe. Le Client doit rapidement mettre à jour le Cahier d'exploitation chaque fois qu'il crée de nouvelles Personnalisations du Client. Adobe peut, à sa seule discrétion, ponctuellement pendant la Durée de la Licence, changer ou modifier les sujets à inclure dans le Cahier d'exploitation, et le Client mettra rapidement à jour son Cahier d'exploitation afin d'y inclure les nouveaux sujets. Le Client mettra immédiatement à jour le Cahier d'exploitation sur toute demande d'Adobe.

10.1 **Tableau du Cahier d'exploitation :**

Sujet du Cahier d'exploitation	Description
Configuration du système	Adobe pourra fournir au Client des informations relatives à la configuration des Services Gérés, et le Client vérifiera ces informations et indiquera si elles sont correctes.
Paramétrages	Une liste de tous les Paramétrages du Client. Une liste et une description des fonctionnalités de tous les données, produits, services, plateformes et logiciels tiers, y compris des éventuels bogues, installés ou utilisés par le Client en lien avec les Services Gérés.
Surveillance du système	Une liste de toutes les connexions entre les Services Gérés et tout autre système dont dépendent les Services Gérés. Une liste des paramètres pour lesdites connexions qui doivent être surveillés par Adobe pour veiller au bon fonctionnement des Services Gérés. Une liste des paramètres associés aux Paramétrages du Client qui doivent être surveillés

Sujet du Cahier d'exploitation	Description
	par Adobe pour veiller au bon fonctionnement des Services Gérés.
Documentation des Tests d'Acceptation de l'Utilisateur	Décrire les scénarios des tests de charge effectués par le Client et télécharger les résultats montrant les tests réussis avant la Phase de Production. Décrire les scénarios des tests d'acceptation de l'utilisateur effectués par le Client et télécharger les résultats montrant les tests réussis avant la Phase de Production. Décrire les tests de sécurité effectué par le Client et télécharger les résultats montrant les tests réussis avant la Phase de Production. Décrire les résultats positifs et négatifs de ces tests.
Changements en Post-Production	Décrire les changements apportés à la Phase de Production des Services Gérés qui ont été demandés par le Client.
Événements et Réponses	Dresser la liste de tous les points faibles inhérents aux Paramétrages du Client en rapport avec les Services Gérés. Recommander des mesures à prendre par Adobe lors de la fourniture d'une assistance pour les Services Gérés. Inclure les informations suivantes, au minimum : • tous les fichiers journaux créés par le Client ; • toutes les sources d'informations ou tous les répertoires de destinataires ; • toutes les bases de données et tous les autres systèmes de stockage d'informations utilisés dans le cadre des Services Gérés ; • tous les modèles de chiffrement mis en œuvre dans les Services Gérés ; • toutes les communications avec des sources de données en amont, formulaires compris ; • toutes les informations requises pour la gestion à long terme des Personnalisations du Client ; • les modes d'échec les plus courants et des recommandations pour procéder à une reprise après de ces échecs ; et • es cycles commerciaux connus comme les pics d'activité au moment des fêtes/jours fériés, les campagnes prévues, et les autres événements majeurs qui se traduisent par une augmentation du trafic et qui nécessitent une surveillance proactive
Contacts et Contrats	Indiquer un contact du Client qu'Adobe doit prévenir en cas de panne du système. Indiquer une personne-ressource du Client détenant une connaissance technique des Services Gérés et capable de répondre aux questions d'Adobe. Indiquer tout lien entre le responsable du système informatique du Client pour les Services Gérés et autres systèmes du Client (par exemple, LDAP, répertoires de données, etc.). Indiquer le gestionnaire des relations du Client en charge de la relation avec le Consultant en Développement. Indiquer le contact du Consultant en Développement qu'Adobe peut contacter en cas de besoin urgent d'assistance. Indiquer le contact du Consultant en Développement pour tout transfert à l'échelon supérieur de la hiérarchie. Indiquer le contact du Consultant en Développement avec lequel Adobe collaborera pour tester les mises à niveau des Services Gérés. Décrire l'accord conclu entre le Client et le Consultant en Développement. Inclure des détails relatifs aux exigences du Consultant en Développement quant au délai de réponse et toute autre instruction spécifique du Client au sujet de ces délais de réponse.

11. Correctifs, mises à jour et mises à niveau du logiciel. Pendant la Durée de la Licence, Adobe fournira au Client des correctifs, des mises à jour et des mises à niveau qui sont diffusés à la clientèle générale d'Adobe Commerce : Services Gérés. Le Client appliquera sans tarder les correctifs, les mises à jour et les mises à niveau fournis par Adobe. Adobe ne saurait être responsable du manquement du Client à installer les correctifs, mises à jour et mises à niveau fournis par Adobe.

11.1 Mises à niveau d'Urgence. De temps à autre pendant la Durée de la Licence, Adobe pourrait, sans y être tenue, mettre en œuvre des mises à niveau des Services Gérés, notamment appliquer les correctifs et les mises à jour nécessaires au maintien de la sécurité des Services Gérés (une « **Mise à niveau d'Urgence** »). Afin de lever toute ambiguïté, rien dans la présente sous-section ne modifie ou ne diminue la responsabilité du Client d'appliquer les correctifs et mises à jour mentionnés dans la sous-section ci-dessus.

11.2 Déroulement de l'Installation des Mises à niveau. Des Mises à niveau d'Urgence seront réalisées par Adobe au besoin. Adobe informera le Client, aussi longtemps à l'avance que possible, avant qu'Adobe n'installe une Mise à niveau d'Urgence sur un serveur au cours de la Phase de Pré-Production. Une fois qu'Adobe aura procédé à cette installation, le Client collaborera avec Adobe pour tester rapidement la réalisation de la Mise à niveau et informera ses contacts d'Adobe, de la réussite ou de l'échec de ces tests. En cas de résultats positifs à ces tests, Adobe installera la mise à niveau sur le(s) serveur(s) au cours de la Phase de Production. En cas d'échec de la mise à niveau, Adobe entreprendra des corrections si le problème est dû au logiciel d'Adobe. Si le problème concerne les Paramétrages du Client, Adobe prendra des mesures raisonnables afin d'assister le Client dans ses efforts visant à effectuer des ajustements au code sous-jacent aux Paramétrages du Client. Après résolution de tout problème de cet ordre, Adobe installera la mise à niveau sur le(s) serveur(s) de la Phase de Production décrit(s) ci-dessus.

11.3 Calendrier des Mises à niveau. Sauf si Adobe accepte par écrit une période de test plus longue, le Client devra mener ses tests à terme dans les cinq (5) jours ouvrables après l'installation par Adobe de la Mise à niveau d'Urgence sur un serveur au cours de la Phase de Pré-Production (« **Période de test de la Mise à niveau d'Urgence** »). Si le Client ne termine pas ses tests pendant la Période de test de la Mise à niveau d'Urgence, Adobe pourrait alors installer la Mise à niveau d'Urgence sur le(s) serveur(s) de la Phase de Production. Adobe ne sera pas tenue responsable de toute éventuelle incidence négative de la Mise à niveau d'Urgence sur les Services Gérés en raison d'un manquement du Client à terminer ses tests pendant la Période de test de la Mise à niveau d'Urgence.

12. Responsabilités et conduite du Client

12.1 Le Client reconnaît et comprend que les Services Gérés fonctionnent selon un Modèle de responsabilité partagée en matière de sécurité, dans le cadre duquel le Client conserve la responsabilité principale de la surveillance de la sécurité de son Compte et de son ou ses environnements de production tandis qu'Adobe conserve la responsabilité principale de la surveillance de la sécurité de l'infrastructure d'Adobe Commerce.

12.2 Il incombe au Client de :

(A) configurer et utiliser les Produits et Services d'une manière qui garantisse la sécurité et la protection de son Compte, notamment en appliquant les correctifs de sécurité nécessaires qui sont publiés par Adobe ; et

(B) assurer la sécurité et la protection du Site du Client, notamment en ayant recours à des technologies de chiffrement pour éviter tout accès non autorisé au Contenu du Client et aux Données du Client.

12.3 Le Client devra à tout moment maintenir un niveau de certification PCI adéquat, tel que défini dans les Normes PCI relatives à la sécurité des données et les Normes de sécurité des données des applications de paiement établies par le Conseil des normes de sécurité PCI, ou toutes certifications de conformité ultérieures, notamment la norme PCI relative à la sécurité des données DSS (PCI DSS), telles que ces normes pourront être modifiées, mises à jour ou révisées. Le Client veillera à ce que les Produits et Services ne stockent, transmettent, traitent directement ou indirectement aucune donnée de titulaires de carte, sauf en cas d'utilisation par le Client d'une passerelle de paiement de la manière autorisée par les présentes Conditions Particulières du Produit (CPP) et par le Cahier d'exploitation.

12.4 Le Client ne devra pas se livrer, en lien avec les Produits et Services, à des activités qui enfreignent sciemment les conditions de service d'une tierce partie.

12.5 Le Client comprend que l'exécution des Services Gérés dépend de son obtention d'une licence pour disposer de ressources de traitement informatique suffisantes, telles que spécifiées dans le Bon de Commande, et qu'il pourrait lui être nécessaire d'acheter des ressources supplémentaires telles que des augmentations des Jours ou du Stockage vCPU. Le Client accepte et reconnaît qu'Adobe ne saurait être tenue responsable d'une

quelconque dégradation de la fonctionnalité des Services Gérés due à une insuffisance de ressources de traitement informatique.

- 12.6 Le Client sera seul responsable de la configuration et de l'utilisation des Produits et Services d'une manière qui garantisse une sécurité et une protection appropriées de son Compte, ainsi que de toutes les activités du Client, de ses Sociétés Affiliées ou de tiers qui ont lieu sur son Compte, que ces activités soient autorisées le Client, ou entreprises par le Client, ses employés, ou des tiers (notamment prestataires, agents, Sociétés Affiliées ou Utilisateurs finaux). Les identifiants de connexion au compte et les clés privées générées par les Produits et Services sont exclusivement destinés à l'utilisation interne du Client. Le Client n'est pas autorisé à les vendre, céder ou concéder sous licence à une quelconque entité ou personne, mais il pourra communiquer ses clés privées à ses agents ou sous-traitants (y compris ses Sociétés Affiliées agissant en tant qu'agents ou sous-traitants du Client) qui réalisent pour son compte des tâches liées aux Produits et Services, Contenu du Client ou aux personnalisations du Client au nom du Client.

- 13. Utilisateurs finaux.** Le cas échéant, le Client sera le vendeur officiel et responsable de déterminer de manière indépendante le prix de vente par rapport aux marchandises vendues ou fournies via les Services Gérés ou par tout autre moyen. Le Client est responsable de veiller à ce que l'offre, la publicité, la vente, l'expédition et la livraison et/ou l'utilisation de toutes les marchandises et de tous les services dans tous les pays concernés soient conformes à toutes les lois applicables. Le Client est responsable de fournir le service client (le cas échéant) à tout Utilisateur final.